



Bulletin municipal N° 51

JUILLET 2020

Les membres du conseil municipal de Saint Christophe vous remercient de la confiance témoignée lors du scrutin du 15 mars dernier.

Nombre d'inscrits = 135 / Nombre de votants = 80 / Nombre de suffrages exprimés = 70

Mesdames Stéphanie MAROTEAU (67 voix), Karin GARNIER (65 voix), Delphine MANGERET (65 voix) et Florence BERTHOU (59 voix),

Messieurs Jonathan DECOUX (70 voix), Luc FRITSCHÉ (69 voix), Jérôme JOUBERT (66 voix), Didier BOUTET (65 voix), Michel VOISIN (64 voix), Joël GALTIER (61 voix) et Jacques VELGHE (58 voix).



Jérôme Joubert



Au premier rang : Didier Boutet, Florence Berthou, Delphine Mangeret, Stéphanie Maroteau, Karin Garnier.
Au second rang : Luc Fritsche, Jonathan Decoux, Jacques Velghe, Joël Galtier, Michel Voisin.

SÉANCE DU 27 MAI 2020

Les élections du Maire et des Adjointes ont eu lieu le mercredi 27 Mai 2020, à 20h, à huit clos.

Maire : Jacques VELGHE,
Premier Maire-Adjoint : Michel VOISIN,
Deuxième Maire-Adjoint : Didier BOUTET

• VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Les indemnités de fonction sont attribuées, de PLEIN DROIT, au taux maximum de 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 991 € Brut pour le Maire, et 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 385,05 € Brut pour les adjoints.

Monsieur le Maire propose que les indemnités de fonction soient limitées à 10,66 % des 25,5 %, soit 414,61 € Brut / 321,27 € Net et à 6,6 % des 9,9 % soit 256,70 € Brut / 222,04 € Net, et sont identiques aux mandats précédents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer les montants des indemnités pour les exercices effectifs des fonctions de Maire et des Adjointes.

Indemnité du Maire : 10,66 % de l'indice brut terminal en vigueur.

Indemnités du premier et du deuxième adjoint : 6,60% de l'indice brut terminal en vigueur.

L'économie annuelle engendrée par cette décision représente 13 200,00 €uros, charges comprises.

Cette somme reste affectée au Budget Général et utilisée pour payer des prestations, fournitures et travaux.

DESIGNATIONS DES DELEGUE(E)S AUX DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Titulaire : VELGHE Jacques, suppléant : VOISIN Michel

SECTEUR LOCAL D'ENERGIE DE GUERET

Titulaires: VOISIN Michel et GALTIER Joël, suppléant(e)s : FRITSCHÉ Luc et MANGERET Delphine.

EVOLIS 23 (ex SIERS)

Titulaire : VOISIN Michel, suppléant : DECOUX Jonathan.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INFORMATISATION DE COMMUNES (SDIC 23)

Titulaire : JOUBERT Jérôme, suppléante: BERTHOU Florence.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LE MAINTIEN DES PERSONNES AGEES DANS LEUR MILIEU (REPAS A DOMICILE)

Titulaires : GARNIER Karin et MAROTEAU Stéphanie.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET – LA CHARTE FORESTIERE –
CORRESPONDANT FORET**

Titulaire : BOUTET Didier

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET – POLE LOCAL D'ACCUEIL –
REFERENT COMMUNAL « ACCUEIL »**

Titulaire : GARNIER Karin

CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Titulaire : VOISIN Michel

COMMISSION DES FINANCES

Président : VOISIN Michel et l'ensemble du conseil municipal.

COMMISSION DES TRAVAUX

Président : BOUTET Didier et l'ensemble du conseil municipal.

COMMISSION COMMUNICATION

Président : GARNIER Karin et l'ensemble du conseil municipal.

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Président : VELGHE Jacques

Titulaires : BERTHOU Florence, FRITSCHÉ Luc, DECOUX Jonathan.

Suppléants : VOISIN Michel, JOUBERT Jérôme, GALTIER Joël.

COMMISSION DE CONTROLE (de la liste électorale)

Titulaire : Joël GALTIER, suppléante : Stéphanie MAROTEAU

RESPONSABLES DU GÎTE ET DE LA SALLE COMMUNALE

VOISIN Michel, FRITSCHÉ Luc et VELGHE Jacques.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Président : VELGHE Jacques

Adjoint délégué : VOISIN Michel

TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
Jean-Luc COSNUAU	Frédéric BLONDET
Yves DO NOASCIMENTO	Christiane CARRE
Simone LAUMOND	Roger GRADELET
Jean-Claude MENUT	Daniel AMEAUME
Sylvie LAGRANGE	Josiane PENOT
Henri CEYSSON	Yves VERGNAUD

Les six délégué(e)s titulaires et les six suppléant(e)s ont été nommé(e)s par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de personnes proposées par le conseil municipal.

Département de la Creuse
MAIRIE DE SAINT CHRISTOPHE
5 Rue Ferdinand Villard
23000 Saint Christophe
Téléphone – Télécopie : 05 55 52 74 03
E-mail : mairie.saint.christophe@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :
Lundi 09h00- 12h00
Mercredi 09 h00-12 h00
Vendredi 13h30-16h30

AVIS IMPORTANT - Eau Potable -

Madame la Préfète a pris un arrêté préfectoral n°23-2020-053 le 22 Juillet 2020 portant l'ensemble du département de la Creuse **en zone d'alerte** et établissant des mesures provisoires de préservation des débits et de la qualité de l'eau des cours d'eau du département de la Creuse.

Vous trouverez ci-après les mesures prescrites pour la consommation et prélèvement d'eau pour les particuliers dans le **cadre d'une mise en alerte** :

Consommation et prélèvement d'eau par les particuliers et les collectivités

Lavage de véhicules	Interdit en dehors des stations de lavage spécialisées avec circuit de recyclage sauf impératif sanitaire ou technique
Lavage et nettoyage des voiries, terrasses, balcons, façades ne faisant pas l'objet de travaux	Interdit sauf impératif sanitaire
Arrosage des pelouses, espaces verts, bandes fleuries, jardins d'agrément, balconnières, jardinières de fleurs et terrains de sport (hors golfs)	Interdit entre 8h et 20h
Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 8h et 20h
Alimentation de fontaines en circuit ouvert	Interdite
Piscines collectives publiques et privées	Remplissage interdit, sauf chantier de construction en cours et sauf renouvellement d'eau partiel pour impératif sanitaire et technique
Autres piscines privées	Remplissage interdit, sauf chantier de construction en cours

La pluviométrie n'est pas favorable à court terme et d'ici quelques jours, la situation pourrait passer en situation d'alerte renforcée, avec des mesures d'utilisation plus contraignantes.

Nous comptons sur votre vigilance pour rationaliser au mieux l'utilisation de l'eau à votre robinet.

Pour le Conseil Municipal
Le Maire,
Jacques VELGHE

INFORMATIONS CONCERNANT LES TROUPEAUX DE MOUTONS ET CHIENS DE PROTECTION

Village Le Masgiral

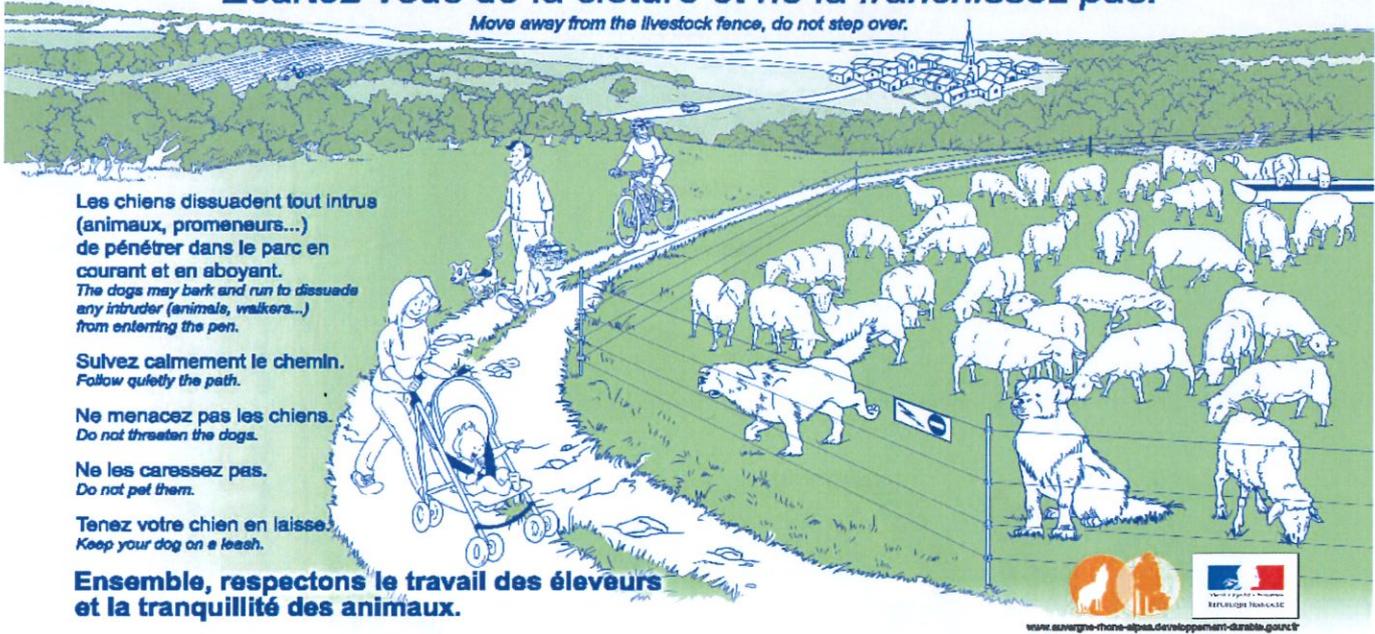
TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens,
les éleveurs utilisent des chiens de protection.

Breeders use guarding dogs to protect livestock from predators.

Écartez-vous de la clôture et ne la franchissez pas.

Move away from the livestock fence, do not step over.

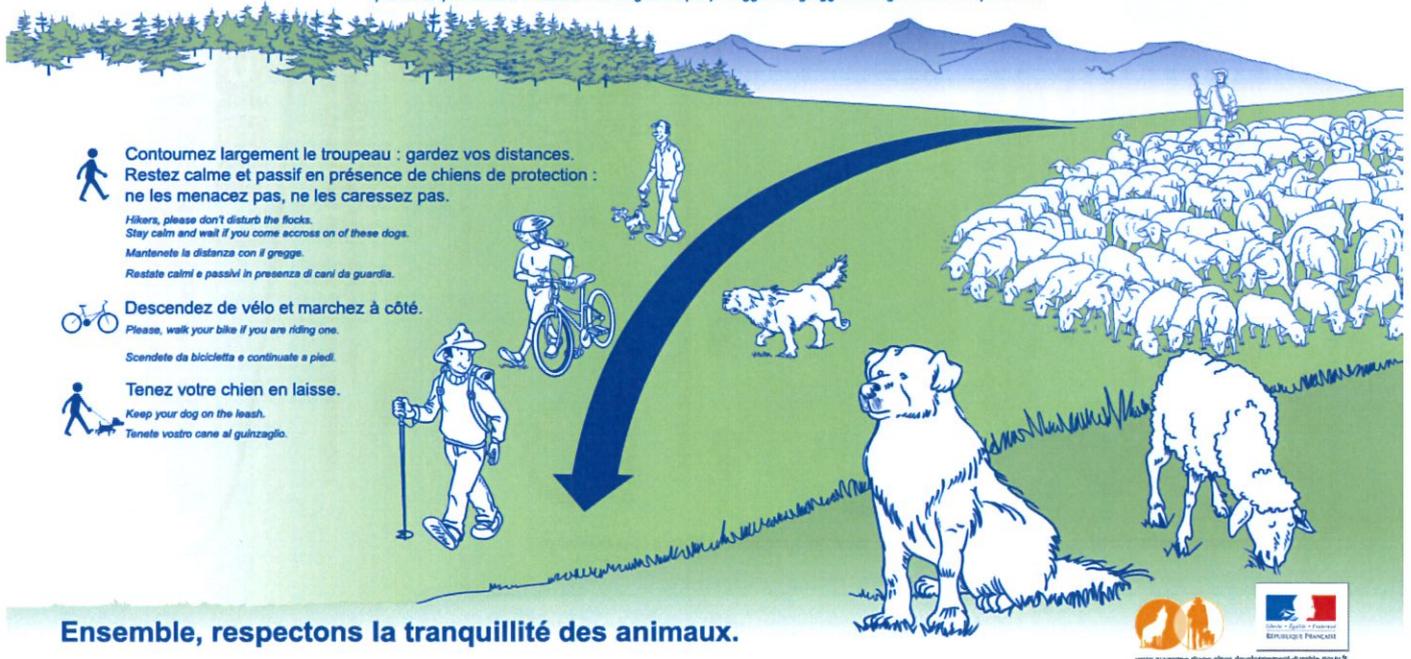


TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens,
les éleveurs et bergers de cette zone utilisent des chiens de protection.

There are guarding dogs around, working to protect livestock from predators.

I pastori di questa zona utilizzano cani da guardia per proteggere le greggi contro gli attacchi dei predatori.



VTTISTES ! FACE AUX CHIENS DE PROTECTION, ADOPTÉZ QUELQUES RÉFLEXES !



ÉVITEZ TOUTE ATTITUDE QUE NOUS POURRONS INTERPRÉTER COMME UNE MENACE OU UNE AGRESSION :
NOUS DONNER DES COUPS DE PIED ... NOUS JETER DE L'EAU DE VOS GOURDES...



NE TRAVERSEZ PAS LE TROUPEAU,
CONTOURNEZ-LE.



Vous êtes plusieurs ? Restez groupés !



NE TENTEZ PAS D'ACCÉLÉRER POUR
NOUS « SEMER ». CONTINUEZ À ROULER
TRANQUILLEMENT OU DESCENDEZ DE VÉLO ET
POUSSEZ-LE !



SI NOUS VENONS VERS VOUS,
RALENTISSEZ À NOTRE APPROCHE.
MIEUX : DESCENDEZ DU VÉLO ET
POUSSEZ-LE.



ÉVITEZ LES GESTES BRUSQUES.
VOUS POUVEZ
RESTER CALME ET PASSIF,
DETOURNER LA TÊTE,
BAILLER...
ÇA NOUS RASSURE.
ÉLOIGNEZ VOUS
PROGRESSIVEMENT
DU TROUPEAU.

• CORONAVIRUS ou COVID-19 / PERIODE DE CONFINEMENT

1. DON AU DEPARTEMENT POUR PARTICIPER AU STOCK DE SOLIDARITE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commune a apporté son aide à hauteur de 300,00 euros pour l'acquisition de masques chirurgicaux et FFP2 destinés aux personnels soignants du département (hôpitaux, EHPAD,...).

2. La commune de Saint Christophe s'est dotée de 100 masques chirurgicaux distribués aux agents de la commune, aux collégiens reprenant le chemin de l'école, ainsi qu'à certains professionnels.

Nous tenons à remercier Madame Danielle BORDE, le Bourg, qui a confectionné gracieusement des masques lavables aux habitants de la commune.

SEANCE DU 24 JUIN 2020

• TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX VOTES EN 2020

Suite à la réforme, le conseil municipal n'a plus à fixer le taux d'imposition communal de la taxe d'habitation. La valeur locative des biens est fixée par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la Loi de Finances. Le conseil a décidé le maintien des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, à savoir.

Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,38 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 60,66 %

• APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2019

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport annuel de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007. Il informe le conseil municipal que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de la Creuse, mis à la disposition des abonnés en Mairie et sur le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport annuel de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

BIENVENUE aux nouveaux habitants !

Village "Le Masgiral" : Ghislaine et Benoît GILLE

Le Bourg - Rue de la Fontaine : Dylan ALVES CORREIA



René LAVAUD,
habitant Les Forges,
**nous a quittés en
mai 2020.**

Nous adressons toutes nos félicitations aux jeunes marié(e)s !



Anaïs GROSLERON et Jonathan DECOUX - Monismes

MAIRIE DE SAINT CHRISTOPHE

Tel./Fax : 05.55.52.74.03

E-mail : mairie.saint.christophe@wanadoo.fr

Lundi et Mercredi : 9 h – 12 h - Vendredi : 13 h 30 – 16 h 30

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez vous

Site : <http://saintchristophe23.paysdegueret.fr/>

